

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
 SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15  
 Présents : 11  
 Représentés : 3  
 Absent : 1  
 Date de convocation : 10 octobre 2019  
 Date d'affichage : 10 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Maud GOBERT - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Béatrice BAILLY (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jacques PRAT (donne procuration à Corine FALCOZ) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Laurence CLEMENT-GUY)

**Était absent excusé :** Éric GIRAUD

**Madame Odile MAGNIN est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 19-10-110

**Objet : Transport en commun de personnes par navettes touristique régulières (ski-bus) Autorisation de signature du marché**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Le marché des navettes hiver, pour la période 2014-2019, est arrivé à échéance l'hiver dernier.

Trois commissions spécifiques se sont tenues les 1<sup>er</sup> et 11 février 2019, puis le 5 avril 2019, afin d'exposer les conditions techniques d'une nouvelle consultation.

En définitive, il a été décidé que le marché comporterait 2 lots (1 lot « hiver » et 1 lot « été »), et l'affectation de lignes de la manière suivante :

Lots		Lignes	Circuit normal	Renfort haute saison
<b>Lot 1</b>	1A 1B	Les Verneys – Valloire – Les Verneys	2 bus 100 places, longueur 12 m, 3 portes doubles, largeur 1,20 m	1 bus 100 places, longueur 12 m, 3 portes doubles,

				largeur 1,20 m
	2	Crêt de la Brive – les Granges – hameau du Col – la Curia – Crêt de la Brive	1 bus 80 places, longueur 10 m, 3 portes doubles, largeur 1,20 m	Sans objet
	3	Valloire centre - l'Archaz – le Serroz – Valloire centre (basse saison)	1 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m	1 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m
	4	Valloire centre - l'Archaz – Valloire centre (haute saison)	1 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m	1 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m
	5	Valloire centre – le Serroz – Valloire centre (haute saison)	1 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m	1 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m
	6A 6B	Crêt de la Brive - Les Charbonnières – Crêt de la Brive	2 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m	Sans objet
	6C	Crêt de la Brive - Les Plans – Crêt de la Brive	2 bus 30 places, longueur 7,50 m, 2 ouvertures dont 1 largeur double, largeur 1,20 m	Bus renfort lignes 2-3-4 si nécessaire
<b>Lot 2</b>		Col du Télégraphe – Valloire centre – plan Lachat	1 bus 50 places assises, longueur maximum 12 m, 2 portes	Sans objet

Le marché autorisait la présentation de variantes concernant le parc roulant et l'organisation des lignes.

Une consultation en appel d'offre ouvert (procédure formalisée), a fait l'objet d'une publication sur le site [marchepublics.info](http://marchepublics.info) le 17 juillet 2019, avec une diffusion nationale sur le JAL (journal d'annonces légales) Le Dauphiné Libéré - Ed. de Savoie (version Intégrale), et le BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics), et une diffusion européenne sur le JoUE (Journal officiel de l'Union européenne). La date limite de remise des offres était fixée au 4 septembre 2019 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offres réunie le 4 septembre 2019 a procédé à l'ouverture des plis, une offre ayant été reçue et agréée ; il a été demandé des précisions supplémentaires au candidat le 9 septembre avec date limite de réponse le 10 septembre à 19h00 (il ne s'agit pas d'une négociation).

La Commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 11 octobre 2019 pour procéder à l'attribution.

Compte tenu de la qualité du mémoire technique, du montant de la prestation au regard de l'estimation de la solution retenue (-3,1%), et de la période en cours, il a été décidé de ne pas déclarer sans suite le marché.

Sont exposés ci-dessous les modalités détaillées de la procédure :

Objet du marché:

- ⇒ Ski-bus en période hivernale (lot 1) et estivale (lot 2),
- ⇒ Marché d'une année reconductible tacitement 4 fois,
- ⇒ Coût de la dernière saison hivernale : 737.326,46 € TTC,
- ⇒ Coût de la dernière saison estivale : 21.123,30 € TTC.

Consultation des entreprises (marché par appel d'offres ouvert):

- ⇒ Une seule offre : Transdev Savoie
- ⇒ Critère de sélection des offres : prix (50%), valeur technique (50%),

Critères	Désignation	Pourcentages
1	Valeur technique issue de l'analyse du mémoire	50%
	Méthodologie de travail détaillée, issue de l'analyse du mémoire technique défini au point 3.6 « Offre » avec :	
	Méthode de travail pour l'organisation des circuits	20%
	Description précise du matériel roulant et les modalités de son entretien	20%
	Moyens mis en œuvre pour assurer une relation performante avec : 1/la mairie 2/les usagers	10%
2	Prix : (prix de l'offre moins-disante / prix de l'offre) x 50*	50%

⇒ Négociation interdite (appel d'offres oblige).

Analyse des offres :

L'entreprise a remis une offre de base et une variante pour le lot 1 et une offre de base pour le lot 2.

## LOT 1

Valeur technique (BASE)

- Organisation des circuits : très bonne connaissance des contraintes actuelles ayant permis de faire un bon descriptif, hors mis un manque d'information sur les circuits 4/5/6 dont les questions ci-dessus ont été posées.

- Matériel roulant : 100% « usagé » pour l'hiver 2019-20 ; et **80% du parc renouvelé à partir de 2020-21** (3 de 100 places + 5 de 30 places).
- Moyens mis en œuvre pour une relation performante usagers et mairie : descriptif correct n'appelant pas de commentaires

#### Valeur technique (VARIANTE)

- Organisation des circuits : très bonne connaissance des contraintes actuelles ayant permis de faire un bon descriptif, hors mis un manque d'information sur les circuits 4/5/6 dont les questions ci-dessus ont été posées.
- Matériel roulant : 100% « usagé » pour l'hiver 2019-20 ; et **30% du parc renouvelé à partir de 2020-21** (3 de 30 places).
- Moyens mis en œuvre pour une relation performante usagers et mairie : descriptif correct n'appelant pas de commentaires.

#### Valeur prix (BASE)

- Montant : 828 910,00 € HT / 911 801 € TTC
- **Prix 2,4% supérieur à l'estimation** (calcul de l'estimation : prix du marché de 2014 + 10% en actualisation + 10% en rénovation du parc = 809 412,43 € HT / 890 353,67 € TTC).

#### Valeur prix (VARIANTE)

- Montant : 784 150,00 € HT / 862 565,00 € TTC
- **Prix 3,1% inférieur à l'estimation** (calcul de l'estimation : prix du marché de 2014 + 10% en actualisation + 10% en rénovation du parc = 809 412,43 € HT / 890 353,67 € TTC).

### LOT 2

#### Valeur technique (BASE)

- Même analyse que pour lot 1
- Matériel roulant : 100% « usagé » (mutualisation bus scolaire)

#### Valeur prix (BASE)

- Montant : 18 360,00 € HT / 20 196,00 € TTC
- **Prix 5,4% inférieur à l'estimation** (calcul de l'estimation : prix du marché de 2014 + 10% en actualisation + 10% en rénovation du parc = 19 414 € HT / 21 355,40 € TTC).

	Technique	Prix	Total
Lot 1	Base : 43 / 50 pts	47,30 / 50 pts	90,30 / 100 pts
	Variante : 38 / 50 pts	50 / 50 pts	88 / 100 pts
Lot 2	44 / 50 pts	50 / 50 pts	94 / 100 pts

L'écart sur la note technique entre les 2 solutions vient exclusivement du renouvellement du parc matériel, inférieur pour la variante par rapport à l'offre de base.

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le 22/10/2019

ID : 073-217303064-20191017-19\_10\_110-DE

Attribution du marché : les membres de la Commission d'appel d'offres ont décidé de retenir l'offre de l'entreprise Transdev Savoie selon les modalités suivantes :

- ⇒ Marché hiver, variante : 784.150,00 € HT soit 862.565,00 € TTC
- ⇒ Marché estival, offre de base : 18.360,00 € HT soit 20.196,00 € TTC.

En fonction de ces éléments, je vous invite à vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières, avec l'entreprise Transdev pour un montant de :
  - ❖ Marché hiver, variante : 784.150,00 € HT soit 862.565,00 € TTC,
  - ❖ Marché estival, offre de base : 18.360,00 € HT soit 20.196,00 € TTC.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEUX



#### Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 22/10/19

Affichage : 22/10/19

Valloire, le 22/10/19

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEUX.

